

Loubaut au Tribunal Administratif le mardi 20 mars à 14h : avez-vous des documents pour étayer la défense ?

À : loubautcontrelinky <loubautcontrelinky@free.fr>

Bonjour à toutes et à tous,

la commune de Loubaut est convoquée au Tribunal Administratif de Toulouse le mardi 20 mars 2018 à 14h. Comme la délibération est sur le même modèle que celle de la commune de Bovel, il y a de forts risques que la délibération de Loubaut soit aussi annulée. Le Maire de Bovel a fait appel de l'annulation auprès de la Cour d'Appel du Tribunal Administratif (il est possible de participer aux frais d'avocats concernant la démarche qu'ils ont entreprise et il faut les en féliciter !).

Concernant Loubaut, je vous joins la délibération pour vous demander de m'aider à trouver des arguments pour étayer la défense. Avec les sources des documents : tous les éléments sont à considérer pour défendre le refus de déclassement des compteurs et permettre aux citoyens de choisir le type de compteur.

Merci d'avance et à bientôt.

Ramón Bordallo

Maire

09 350 LOUBAUT.